

MONTÉNÉGRO

The flag of Montenegro is shown waving against a blue sky with clouds. It features a red field with a golden border and the coat of arms of Montenegro in the center.

Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Direction Générale
Droits humains et État de droit

Fiche pays

Dernière mise à jour
11 juin 2026

English version :

Country factsheet of Montenegro

Ces résumés sont réalisés sous la seule responsabilité du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne et ne lient en aucune manière le Comité des Ministres.

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu du texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez-vous adresser au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex ou dgi-execution@coe.int).

Conception de la couverture et mise en page :

Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe

Photos : Conseil de l'Europe.

© Conseil de l'Europe, juin 2026

Table des matières

I. PRINCIPAUX PROGRÈS ACCOMPLIS	4
Conditions de détention / recours	Error! Bookmark not defined.
Droit à la liberté et à la sécurité	5
Fonctionnement de la justice	5
Liberté d'expression	5
Protection des droits de propriété	5
II. PRINCIPALES QUESTIONS PENDANTES DEVANT LE COMITE DES MINISTRES	6
Actions des forces de sécurité – enquêtes effectives	7
Conditions de détention	7
Durée des procédures judiciaires	7
Exécution des décisions de justice définitives	7



I. Principaux progrès accomplis

Ce chapitre présente de brefs résumés d'une sélection des principales réformes et progrès rapportés dans les résolutions finales depuis la modification du système de la Convention en 1998 par le Protocole n° 11, en mettant clairement l'accent sur les réformes récentes, tout en faisant également référence à des développements antérieurs importants.

Compte tenu du nombre important d'affaires clôturées, la sélection se concentre sur celles qui ont conduit à des modifications de la législation, à des réglementations gouvernementales, à l'adoption de nouvelles politiques ou à des orientations générales de la part des juridictions supérieures. En règle générale, l'aperçu ne fournit pas d'informations sur les mesures offrant une réparation individuelle aux requérants.

Les réformes sont en principe présentées dans l'ordre correspondant aux thèmes utilisés dans la base de données spécialisée [HUDOC-EXEC](#) du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

De nombreuses réformes traitent de questions qui semblent constituer des défis permanents dans les États membres. Les effets des réformes adoptées à un moment donné peuvent donc devoir être suivis et éventuellement réexaminés à mesure que les circonstances évoluent¹.

Les définitions des termes utilisés dans le cadre de la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne sont disponibles dans le [glossaire](#) dédié.

¹ La présentation se limite aux informations disponibles au moment de l'adoption de la résolution finale. Il convient de rappeler à cet égard que le Comité des Ministres a publié la [Recommandation \(2004\)5](#) relative à la vérification de la compatibilité des projets de loi, des lois existantes et des pratiques administratives avec les normes énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme.



Principaux progrès accomplis

➡ Droit à la liberté et à la sécurité

Deux avis juridiques contraignants de la Cour suprême de 2017 ont introduit l'obligation pour les tribunaux nationaux d'indiquer clairement, dans les décisions ordonnant ou prolongeant la détention provisoire, l'existence d'une suspicion raisonnable qu'un défendeur a commis un crime, et de respecter les délais légaux pour le réexamen des motifs de la détention.

Mugoša (76522/12)
[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2017\)141](#)

➡ Fonctionnement de la justice

➤ Exécution des décisions de justice définitives

En vertu de la Loi de 2011 sur l'exécution des décisions définitives, l'exécution des décisions définitives a été confiée aux agents de l'autorité publique dans le but de réduire la charge de travail des tribunaux et d'accroître l'efficacité des procédures d'exécution en général. La loi comprend des dispositions spéciales concernant l'exécution des décisions relatives aux pensions alimentaires pour enfants, qui imposent une diligence particulière.

Boucke (26945/06)
[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2016\)165](#)

➤ Durée excessive des procédures

À la suite des modifications apportées à la loi sur la procédure civile de 2015, les procédures civiles et prud'hommales sont devenues plus efficaces, notamment grâce à l'abolition de multiples possibilités de renvoi, au raccourcissement des délais de procédure et à la création de modes alternatifs de règlement des litiges. Des recours internes effectifs contre la durée excessive des procédures ont également été introduits.

Stakić (49320/07+)
[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2017\)38](#)

➡ Liberté d'expression

À la suite des modifications apportées au Code pénal de 2011, la diffamation et l'insulte ont été dépénalisées.

Šabanović (5995/06)
[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2016\)44](#)

➡ Protection des droits de propriété

➤ Suspension des droits à pension

La possibilité d'abroger ou de restreindre les droits à pension acquis par une personne si elle reprend son travail ou ouvre un cabinet privé a été abrogée dans la Loi sur les pensions et l'assurance invalidité en 2008.

Lakićević et autres
(27458/06+)
[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2013\)91](#)

➤ Privation de terres sur la côte

En 2020, la Cour suprême a révisé sa jurisprudence relative aux droits de propriété dans la zone côtière et a adopté une position juridique de principe concernant le statut des terres privées dans la zone côtière.

Nešić (12131/18)
[Résolution finale](#)
[CM/ResDH\(2023\)427](#)



II. Principales questions pendantes devant le Comité des Ministres

Ce chapitre présente les principales questions en suspens dans les affaires/groupes d'affaires actuellement sous la surveillance du Comité des Ministres. La procédure de surveillance applicable est indiquée pour chaque affaire/groupe d'affaires.

Des informations détaillées sur l'état d'exécution de ces affaires ainsi que sur le processus de surveillance par le Comité des Ministres sont disponibles dans la base de données spécialisée [HUDOC-EXEC](#) et sur le [site](#) du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Les définitions des termes utilisés dans le contexte de la supervision de l'exécution des arrêts de la Cour européenne sont disponibles dans le [glossaire](#) dédié.



Principales questions pendantes

► Actions des forces de sécurité – enquêtes effectives

Mauvais traitements infligés par la police et absence d'enquête effective.

Groupe Siništaj
(1451/10+)
Arrêt définitif le 02/05/2016
Surveillance standard
État d'exécution

► Conditions de détention

Mauvaises conditions de détention. Violation du droit à la liberté : deux mois se sont écoulés après l'émission de l'acte d'accusation sans que de nouvelles ordonnances ne prolongent la détention. La motivation insuffisante des décisions de prolongation de la détention.

Bigović (48343/16)
Arrêt définitif le 19/06/2019
Surveillance standard
État d'exécution

► Durée des procédures judiciaires

Durée excessive des procédures devant la Cour constitutionnelle.

Siništaj (31529/15)
Arrêt définitif le 23/09/2021
Surveillance standard
État d'exécution

► Incohérence dans la pratique des juridictions internes

Incohérence dans la pratique des juridictions internes dans le cadre des procédures civiles engagées contre l'État en vue d'obtenir réparation pour le préjudice moral causé par les mauvais traitements subis pendant la guerre dans l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie.

Bagoje (2890/21)
Arrêt définitif le 15/02/2024
Surveillance standard
État d'exécution

► Exécution des décisions de justice définitives

Non-exécution des décisions judiciaires nationales rendues depuis 2006 en faveur des requérants à l'encontre d'une entreprise publique/sociale.

Dedić et autres (4847/20)
Arrêt définitif le 11/04/2024
Surveillance soutenue
État d'exécution

Non-exécution d'un jugement national et deux décisions administratives concernant la démolition de constructions illégales. Gestion inadéquate de la procédure d'expropriation et des procédures administratives connexes.

Vlahović (62444/10)
Arrêt définitif le 24/06/2024
Surveillance standard
État d'exécution



FRA

www.coe.int



Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Comité des Ministres est l'instance de décision du Conseil de l'Europe, composée des ministres des Affaires étrangères des 46 États membres. Il constitue un forum où s'expriment les approches nationales des problèmes et défis européens, afin d'y répondre collectivement. Le Comité des Ministres participe à la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme à travers la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.